

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

---

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS365

présenté par  
M. Gille, rapporteur

-----

### ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 48, après le mot :

« ministre »,

insérer les mots :

« chargé du travail ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.